

INTITULE DU POSTE

ENSAP LILLE-2024-1776959-MCF TPCAU cat 1 n°6

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences /Théories et Pratiques de la Conception
Architecturale et Urbaine / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	MCF
Catégorie :	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région :	Hauts de France
Département :	NORD
Adresse :	ENSAP Lille 2, rue verte 59650 Villeneuve d'Ascq

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme (Master COMUA). L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines d'étude de Master sont liés étroitement aux domaines de recherche du laboratoire. L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation et en quête de son avenir post-industriel, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir).

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

Deux équipes de recherche ont fusionné en 2005 pour créer le LACTH, LABo Conception Territoire Histoire, Matérialité dont les activités intéressent l'architecture, le paysage et la ville. Le LACTH publie chaque année les Cahiers thématiques, revue scientifique de rang A, (index Avery) rassemblant des articles sélectionnés sur appel à contribution, selon un thème choisi par les chercheurs de l'unité de recherche. Le LACTH organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale, comprenant 6 séances d'échange entre les doctorants et les chercheurs de l'école (8 HDR, 9 professeurs, une quinzaine de docteurs) ou partenaires, provenant en particulier des écoles doctorales auxquelles l'ENSAPL est associée (Université de Lille). Les recherches passées et en cours, les publications et valorisations des travaux du LACTH montrent une expertise en matière de connaissance et du devenir de l'héritage architectural et paysager du XXe siècle qui s'est manifestée récemment par la participation aux différents volets du programme « architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle ».

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Avec le poste de maître de conférences TPCAU Catégorie 1, l'ENSAP de Lille souhaite renforcer l'enseignement théorique du champ TPCAU autour des enjeux contemporains de la sauvegarde, de l'intervention et de l'adaptation des architectures des XIXe et XXe siècle. La situation contemporaine et les injonctions environnementales incitent de plus en plus à de nouvelles considérations au sujet du devenir de l'architecture des XIXe et XXe siècle, tendent à

interroger les formations, les doctrines et postures, motivent les initiatives scientifiques et pédagogiques qui visent de meilleures connaissances historiques et techniques de ces constructions et leur adaptation raisonnée aux usages contemporains.

Le/la candidat-e rejoindra l'équipe du domaine d'étude "Histoire Théories et Projets", qui rassemble des enseignants engagés dans les champs de connaissances et de pratiques de l'histoire et des théories de l'architecture considérées comme opératoires dans la pratique de la conception et moyens d'atteindre les objectifs suivants :

* connaissance et la compréhension des édifices, des situations et des contextes (associant connaissance matérielle et culturelle des édifices)

* construction d'apports culturels savants susceptibles de nourrir les différentes phases de la conception,

* construction raisonnée des références, des modèles, des doctrines et des postures.

Il est attendu une proposition et un positionnement clairs et argumentés sur ces enjeux et problématiques.

Charges pédagogiques :

Le/la candidat-e enseignera dans les cycles de licence et master.

- Encadrement d'un atelier de projet en Licence (**128h**), avec un positionnement privilégié au semestre 3, autour de la conception avec l'existant. Selon le profil du. de la candidat-e, un autre semestre de licence pourra être envisagé.

- Encadrement d'un atelier de projet en Master (**144h**), en collaboration avec l'équipe du domaine d'étude "Histoire Théories et Projets", dans lequel sont intégrés « verticalement » les étudiants de M1, M2 et PFE .

- En outre, le-la candidat-e devra faire une proposition d'un enseignement complémentaire (CM, TD...) venant enrichir l'approche spécifique du domaine : théories de la conception avec l'existant, approche type diagnostic, etc.).

- Perspectives d'évolution des charges pédagogiques : par rapport aux axes de développement de l'école et par rapport au LMD dans le cursus des études d'architecture. Le/la candidat-e pourra prendre des responsabilités notamment au sein du cycle doctoral.

Charges scientifiques :

L'enseignant.e-chercheur/chercheuse a vocation à intégrer le LACTH (laboratoire de recherche de l'école, dont les missions sont reprises plus bas)

Autres tâches : Participations aux différents jurys, coordination pédagogique, direction et encadrement de stages(s), responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école, etc.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

- Compétences liées à la connaissance des pratiques professionnelles, des points de vue théoriques, des enjeux contemporains de la sauvegarde, de l'intervention et de l'adaptation des architectures des XIXe et XXe siècle. Ces compétences peuvent être liées à une pratique professionnelle spécifique, des diplômes spécialisés français ou étrangers ou des productions scientifiques associées,

- Solides expériences et compétences relatives aux missions d'enseignement en école d'architecture, notamment des enjeux de transmission par le projet en cycle licence et Master ainsi qu'une capacité à en théoriser les contenus.

- Capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire d'enseignants portant le projet pédagogique et scientifique de l'école. La spécificité de l'école intégrant la formation en paysage plaide pour que le-la candidat-e démontre des capacités à articuler les deux formations architecte / paysage.

- Capacité à développer des partenariats autour de thématiques et problématiques contemporaines de projet,

- La pratique d'une langue étrangère est très souhaitable.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Activité de recherche professionnelle ou académique (publications, travaux de recherche, etc.)

- Capacité réflexive permettant de mettre en cohérence : pédagogie, pratique architecturale, théorie et recherche.

L'enseignant-chercheur a vocation à intégrer le LACTH (laboratoire de recherche de l'école), ce qui comprend les missions suivantes :

- Participation aux activités scientifiques du LACTH (conception, histoire, matérialité et territoire) : séminaires doctoraux, participation aux projets scientifiques et aux publications du laboratoire.
- Co-encadrement doctoral ; responsabilité d'expertise et d'évaluation,
- Développement de la recherche scientifique dans les domaines des théories et pratiques de la conception architecturale urbaine et paysagère, en synergie avec les domaines de recherche du LACTH et le milieu académique (SHS notamment) ; négociation et développement de projets de recherche impliquant le financement de partenaires extérieurs.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

- Diplôme d'architecte (DPLG ou ADE-HMOP ou diplôme étrangers reconnus comme équivalent
- Diplôme de spécialisation en architecture option patrimoine (DSA ou équivalent) ou autre diplômes étrangers équivalents, ou collaborateur ACMH, ou expérience avérée en restauration/réhabilitation du patrimoine du XXe
- Doctorat et activité de recherche.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA P LILLE

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr